



PRÉFET DE L'HERAULT

Direction Départementale
des Territoires et de la Mer
de l'Hérault

Service Police de l'Eau du
département de l'Hérault

GGL AMENAGEMENT
Les Centuries III
111, place Pierre Duhem - BP 84
34935 MONTPELLIER CEDEX 9

Dossier suivi par :
Maïté LAIR

Mèl : maite.lair@herault.gouv.fr

Tél. : 04 34 46 61 02

Objet : création ou modification de prescriptions spécifiques instruit au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement : **Porter à connaissance Projet d'aménagement du lotissement "Les Vignes de Justin" sur la commune de SAINT-VINCENT-DE-BARBEYRARGUES**
Accusé de réception au guichet unique de l'eau.

Réf. : 34-2021-00041

MONTPELLIER, le

16 MARS 2021

Monsieur,

J'accuse réception de votre création ou modification de prescriptions spécifiques, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

Porter à connaissance Projet d'aménagement du lotissement "Les Vignes de Justin" sur la commune de SAINT-VINCENT-DE-BARBEYRARGUES

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- date de réception du dossier au guichet unique : 15 Mars 2021
- numéro d'enregistrement au guichet unique : 34-2021-00041

Votre dossier a été transmis à :

Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Hérault
Service Police de l'Eau du département de l'Hérault
DDTM34 181, Place Ernest Granier CS 60 556
34064 MONTPELLIER cedex 2
Tel : 04 34 46 62 23

qui est chargée de l'instruction de ce dossier.

J'attire votre attention sur le fait que les modifications que vous avez sollicitées ne pourront entrer en application, en tout ou partie, qu'à compter de la notification de la décision de monsieur le préfet.

Conformément à l'article R. 214-39 du code de l'environnement, le silence gardé par l'administration pendant plus de trois (3) mois sur votre demande emporte décision implicite de rejet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Par délégation
L'Adjoint au Chef de Service
Eau - Risques - Nature

Pour le préfet et par délégation

Julien RENZO

Copie : Service Instructeur

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'instruction de votre dossier par les agents chargés de la police de l'eau en application du code de l'environnement. Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent. Si vous désirez exercer ce droit et obtenir une communication des informations vous concernant, veuillez adresser un courrier au guichet unique de police de l'eau où vous avez déposé votre dossier.